

- o VOIES COMMUNALES
- o VOIES NATIONALES
- o VOIES DEPARTEMENTALES

## DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Direction de l'Action environnementale  
 70, rue du Ménil  
 92600 - ASNIERES-sur-SEINE  
 ☎ 01.41.11.12.42 Fax : 01.40.86.19.83

Monsieur le Maire d'Asnières-sur-Seine,

Je soussigné : .....  
 demeurant à : .....  
 téléphone : ..... télécopie .....

Je sollicite l'autorisation pour occupation du domaine public d'Asnières-sur-Seine,  
 adresse : .....  
 pour une durée de : ..... à dater du .....

**RESERVATION DE STATIONNEMENT POUR UN DEMENAGEMENT** (prévoir un délai de 15 jours)

**BATEAU PAVE (1)**

- Création  Avec entrée charretière existante
- Réfection  Création d'une entrée charretière (1)

**OCCUPATION DU SOL** pour dépôt de matériaux, baraques de chantier, bétonnières, compresseurs, contre-trottoirs étais, chevalements (2)

Largeur ..... Longueur ..... Emprise .....

**SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC**

- Goulotte  Poulie

**CONTENEURS DE CHANTIER, BENNES (2)** (à délimiter avec une signalétique ruban ou plots)

**MISE EN PLACE DE PALISSADE DE CHANTIER (2)**

- non susceptible de recevoir des affiches  susceptible de recevoir des panneaux publicitaires,
- Longueur ..... Emprise .....

**ENGINS DE LEVAGE** de grosses dimensions pour montage d'une grue de chantier ou livraison de matériel lourd (3)

- emprise partielle de la chaussée avec circulation maintenue  barrage total de la chaussée

**ENGINS DIVERS DE LEVAGE** pour installation (déménagement, nacelle, etc..)

- emprise partielle de la chaussée avec circulation maintenue  barrage total de la chaussée

Je déclare avoir été informé à me pourvoir, auprès de M. le Maire d'Asnières-sur-Seine, d'un permis de construire, avant d'édifier une construction quelle que soit l'importance de celle-ci et même s'il s'agit d'un abri provisoire.

Je m'engage à me conformer aux règlements en vigueur dans la Ville d'Asnières-sur-Seine et à acquitter les redevances qui me seront réclamées par l'Administration, avant les travaux.

Asnières-sur-Seine, le

(signature)

---

### NOTA

Si vous n'êtes pas propriétaire, cette demande doit être également visée par le propriétaire -

- (1) pour la création d'un bateau-pavé, avec ouverture d'entrée charretière, fournir un permis de construire,
- (2) si les travaux sont sur une voie nationale ou départementale, l'autorisation d'exécuter ceux-ci est délivrée par la D.D.E. et un délai d'environ 3 semaines est nécessaire pour délivrer l'arrêté,
- (3) le pétitionnaire devra solliciter, au minimum 12 jours avant, auprès du Service Voirie, une demande d'arrêté provisoire portant création d'une interdiction de stationner ou de circuler au droit de son chantier